LA GAZETTE DES BOUD(E)AUD - BOUTET

Numéro 21
Novembre 2018
10 ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.fr

Téléphone : 06 68 95 94 02 (Eric)

Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS

Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD

Association **G**énéalogique des **F**amilles **B**oud(e)aud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimée à 50 exemplaires
par Visuel Pub



2008 – 2018 10 ANS de l' A.G.F.B.B.

L' ACTUALITE du SEMESTRE



Pique-nique 2018 à Pérignac le 1er juillet 2018



Apéro dinatoire à Pons le 6 octobre 2018
(Photo Nadine JULLIARD)

Un grand merci à la ville de Pons pour le prêt de la salle Ménestrels

Agenda du 1er semestre 2019 :

- ☞ ***Assemblée Générale le samedi 2 février 2019 à Pons salle des Ménestrels,***
- ☞ ***Gazette n°22 en Mai 2019.***

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Pique-nique 2018 à Pérignac	Page 2
Apéro dînatoire à Pons pour fêter les 10 ans de l'AGFBB (déroulement, bilan, photos, revue de presse)	Page 2
La Chronique du Semestre: les Notaires 1ère partie	Pages 3 & 4
Généalogie BOUTET: Marie, Alexandrine, Lucienne BOUTET	Page 4
Histoire et Généalogie: Les Signatures de nos Ancêtres 1ère partie	Pages 5 & 6
Les Sélections du Semestre : Livres – Sites	Page 6
La Généalogie BOUDAUD : Isabelle MALLET	Page 7
L'Opération Chocolats de Noël 2018: bilan	Pages 8
Vie Associative : Compte-Rendu des Réunions, Opération chocolats de Noël 2018	Pages 8



Pique-nique 2018 à Pérignac

Le dimanche 6 juillet 2018, 41 adhérents et sympathisants se sont retrouvés dans le parc de la Mairie de Pérignac (jardins de l'ancienne cure) afin de partager le traditionnel pique-nique de l'AGFBB. A l'issue de ce dernier, les plus courageux ont effectué une petite visite de Pérignac et de ses derniers aménagements . Puis avant de se séparer ce fut le moment d'effectuer le tirage au sort du jambon. Celui-ci a désigné Georges BOUDEAUD. Ce dernier a restitué le jambon à l'AGFBB afin qu'il soit utilisé pour l'apéro dînatoire d'octobre (10 ans de l'association).

Apéro dînatoire destiné à fêter les 10 ans de l'AGFBB

Samedi 6 octobre 2018, 38 adhérents, sympathisants, partenaires et élus se sont retrouvés à la salle des Ménestrels à Pons afin de fêter ensemble les 10 ans de l'AGFBB.
Après un bref discours du Président pour retracer les moments forts de l'association, ce dernier a présenté la bâche de 2m x 1m fraîchement imprimée et destinée à visualiser 10 ans de manifestations: les 3 cousinades, les 5 pique-niques, les 3 sorties et les 4 expositions dont celle de 2016 à Saintes suite à l'invitation du Cercle Généalogique de Saintonge à l'occasion des Journées Régionales de Généalogie.
Puis tous ont trinqué et fait honneur au buffet de petits fours salés, froids, chauds et sucrés réalisés par les membres du Conseil d'Administration actuel, les ex conseillères (Maryse et Nathalie) plus Georges, Jocelyne, Liliane et Pierre LUCAS. Un grand merci à eux.





Galette de Mme PATOUR de St Léger

Bilan financier

Alimentaire 234,61€
dont boissons 77,01€
et nourriture 157,60 €

Non alimentaire 139,38€
dont bâche 96,00€
plateaux +
flûtes plastique 35,38 €
courriers 8,00 €

Total 373,99 €

Budgété 400 €



Un grand merci à Emmanuelle PEREZ de St Léger pour ses excellentes galettes charentaises aux pépites de chocolats et écorces d'oranges confites.

REVUE DE PRESSE : Nadine JULLIARD, correspondante locale du journal Sud-Ouest était présente. Elle a réalisé un article qui est paru dans l'édition du samedi 13 octobre 2018: "La généalogie dans l'air du temps". Ce dernier est consultable avec le lien:
http://www.sudouest.fr/2018/10/13/la-genealogie-dans-l-air-du-temps-5476338-1491.php

La Chronique du Semestre

Les Notaires

Le notaire a joué un rôle prépondérant dans la vie économique de nos ancêtres, au temps où le système bancaire n'était pas ce qu'il est, il pratiquait le prêt et l'emprunt.

Il était un personnage du paysage traditionnel rural, le notaire faisait partie des notables du village avec le médecin et le curé. Le notaire était le confident, l'ami de la famille avec qui il partageait les repas de noces ou de fiançailles et souvent il accompagnait le mourant à sa dernière demeure.

C'était lui, voire son père ou son beau-père, qui avait réglé le problème des accordailles, qui avait consenti une obligation de terre du moulin ou de l'arpent de vigne, c'était encore lui qui avait enregistré, voilà quelques années, le testament et qui serait appelé pour son ouverture et pour régler la succession.

Origine des Notaires :

La profession doit son nom au bon roi François 1er qui, par ordonnance d'Angoulême de novembre 1542, créa la charge de Notaire.

Les notaires rédigent les actes originaux (la minute). Les tablions, quant à eux, sont chargés d'assurer la copie authentique (les grosses).

En 1539, François 1er avait, par le célèbre édit, fait ordonnance aux tablions de tenir les registres de mariages et testaments en français et non point en latin comme le voulait l'usage jusqu'alors. Il y avait des actes rédigés en langue romane et même en occitan.

En 1597, Henri IV supprimera les tablions et Louis XIV, dans un souci de centralisation accrue, imposera en 1696, aux notaires, de faire contrôler leurs actes.

En 1704, ils devront fournir aux bureaux des insinuations des extraits des divers actes qu'ils ont rédigés.

Le 21 septembre 1791, l'hérédité des offices notariaux est supprimée. Les notaires royaux deviennent des notaires publics, officiers ministériels.

Il leur incombera désormais de tenir un répertoire en double exemplaire. Le double devra être versé, au début de l'année, au greffe du tribunal qui devra le reverser aux Archives Départementales dès qu'il sera devenu centenaire.

La loi du 15 mai 1803 fait adjonction aux notaires de conserver la minute de tous les actes qu'ils rédigeront.

Seuls les notaires détenteurs de la minute de l'acte seront habilités à délivrer des grosses.

Dès 1861, les archivistes départementaux inciteront les notaires à déposer leurs archives anciennes.

La loi du 14 mars 1928 : les notaires doivent déposer les actes de plus de 125 ans.

Celle du 3 janvier 1979 ramène ce délai à 100 ans et les archives notariales de plus de 100 ans deviennent publiques. Elles bénéficient donc du droit de préemption en cas de vente publique.

Il est important également de noter que toutes les minutes notariales ayant plus de 100 ans ne sont pas encore aujourd'hui déposées, malgré la constance des efforts des divers partenaires. Manque de crédits, manque de personnel qualifié. Autant de cas, autant de problèmes !

Comment découvrir l'acte qui vous intéresse ?



A) Pour l'Ancien Régime:

Si vous connaissez le nom du notaire qui a rédigé le ou les actes, il vous appartiendra de savoir si les minutes ont été déposées par l'un de ses successeurs.

Vous consulterez le répertoire numérique des notaires au dépôt d'Archives Départementales (série E) dans lequel vous travaillez. Attention, les minutes notariales ne sont jamais déposées dans les dépôts d'archives communales.

Pour savoir rapidement si l'un de vos ancêtres a commis des actes devant un notaire, il faut dépouiller les registres de contrôle des actes aux Archives Départementales en série C ou E1 à compter de 1696. Vous pourrez ainsi savoir :

- la date
- l'objet de l'acte
- le nom des parties
- le nom du notaire
- la résidence du notaire

Muni de ces précieux renseignements, il vous appartiendra de reprendre la même démarche: consultez le répertoire numérique des notaires en série E.

B) Pour la période postérieure à la Révolution:

Au lendemain de la Révolution, lorsqu'il y a un contrat de mariage, le nom du notaire et son lieu de résidence sont théoriquement indiqués, ainsi que la date de l'acte. Où trouver le notaire ?

Avant la Révolution, le notaire est bénéficiaire d'une charge qu'il a acquise, celle-ci étant devenue la plupart du temps héréditaire. Lors du décès, il y a automatiquement droit de succession.

Il vous appartiendra alors de consulter la série B (justice seigneuriale et juridiction d'ancien régime), ainsi que les contrôles des actes de la série C (provisions d'office données contre monnaies sonnantes et trébuchantes).

Au cours du XIXème siècle, le notaire devient notaire royal et officier ministériel, même s'il y a des intermèdes (impérial, royal, impérial). Le mode de recrutement ne changera pas, même si l'on trouve souvent le terme "successeur de son père ou beau-père".

Dans de nombreux dépôts d'archives, les listes des notaires qui ont instrumenté sont connues et vous permettent de déterminer quel est aujourd'hui l'héritier de telle ou telle étude.

Vous pourrez également consulter la série U (justice) pour les prestations de serment.

La Généalogie BOUTET
Marie, Alexandrine, Lucienne BOUTET

- Née le 6 octobre 1900 - Champagné-les-Marais, Vendée, France
- Décédée vers St Jean d'Angély (17)
- Servante

Parents :

- Alexandre, François BOUTET *1879-1926* (Cultivateur - Sergent au 84ème RIT - Marchand)
- Marie, Louise, Julia AUDINEAU *1882-1959*

Union :

- Mariée *le 2 septembre 1922, Marans (17),* avec Moïse, "Pierre" GAUTRONNEAU *1900-1948*

 (Parents : Pierre, Jules GAUTRONNEAU 1867 et d'Émilie, Adeline MOINET 1875)

Enfants :

- *6 enfants*

Frères et sœurs :

- ♀ Marcelle BOUTET *1910-2003*

Relations :

- Parents l’ayant reconnu :
 - ♂ Alexandre, François BOUTET *1879-1926*
 - ♀ Marie, Louise, Julia AUDINEAU *1882-1959*

Chronologie :

6 octobre 1900 : Naissance – Champagné-les-Marais (85). Né de père inconnu.
Reconnue par sa mère le 17/10/1900 à Champagné-les-Marais (85).
Sources: AD85/ N 1900-1902/ Vue 5/ Acte n° 15

8 janvier 1904 : Reconnaissance – Puyravault (85).
Reconnue par Alexandre BOUTET lors du mariage avec sa mère.
Sources: MM sur Acte de naissance

14 avril 1906 : Recensement - Marais Labbé, Marans (17) avec ses parents.
Sources: AD17/ Recensements Marans 1906/ Vue 65

1er avril 1911 : Recensement - Marais St Michel, Marans (17) avec ses parents, sa sœur Marcelle et les deux domestiques.
Sources: AD17/ Recensements Marans 1911/ Vue 69

2 sept. 1922 : Mariage (avec Moïse, "Pierre" GAUTRONNEAU) – Marans (17)
Sources: MM sur Acte de Naissance

Histoire et Généalogie

Les Signatures de nos Ancêtres (1ère partie)

L'histoire de la signature est particulière car elle tient à la fois de l'image et du mot. Mais, c'est seulement au 16ème siècle que la signature s'impose sous sa forme actuelle, comme la déclinaison autographe du nom propre. A partir du 6ème siécle, de nombreux signes d'identité se développent en Europe : noms propres, armoiries, sceaux, cachets, insignes, seings (signatures apposées en bas des actes qui remplacent petit à petit les sceaux). Il faut distinguer : le seing public qui est la marque d'une personne publique (notaire, greffier) et le seing privé qui est la signature que les parties apposent aux écrits qu'ils reconnaissent et en consentent l'execution. Lorsque la signature des parties est apposée à un acte revêtu de l'autorité publique, il devient authentique et exécutoire. Lorsque la signature des parties est apposée à un écrit privé, il est appelé acte sous seing privé.

La Minute et la Grosse : **La Minute** est le registre paroissial **original**, celui qui reste dans les mains du clergé.
La Grosse est la copie du registre **paroissial** original, elle est déposée au bailli qui est le représentant de l'autorité administrative. A partir de 1667, les signatures des interressés permettent d'identifier la série originale de la copie.

Où trouver les signatures de nos ancêtres :

- les Registres Paroissiaux et d'État-Civil,
- les Fonds Notariaux,
- les Passeports intérieurs,
- Cahiers de Doléances Paroissiales,
- les Procés-Verbaux des Assemblées de Village (ancêtres des Conseils Municipaux), etc...

Signature et alphabétisation :

Enquête du recteur MAGGIOLO sur l'alphabétisation de nos ancêtres. La capacité d'un individu à signer son nom est souvent considérée comme le seul signe disponible pour évaluer la maitrise de l'écriture et de son degré d'instruction. Résultat de l'enquête : une ligne St Malo-Genève sépare deux zones géographiques des signatures nettement différentes.

1) Période 1686-1690, au nord de cette ligne 30 à 40 % des conjoints savent signer leur acte de mariage.
 Au sud 10 à 20 % sauf en Charente-Mme 30 % et Hautes Alpes 50 %.
2) Période 1786-1790, au nord 60 à 80 % et au sud 15 à 30 % sauf Pyrénées-Atlantique 40 %, Charente-Mme 45 % et Hautes Alpes 50 %
3) Constats communs aux deux périodes :
 - au nord l'habitat est groupé (fréquentation des écoles plus importante), au sud il est dispersé,
 - au nord langue d'Oi (écrite), au sud langue d'Oc (orale),
 - la présence de signatures est plus importante dans les zones de grandes ouvertures économiques,
- la présence de congrégations religieuses enseignantes est plus importante dans le nord d'où une présence de signatures beaucoup plus importante dans les fermes.

Le Retard du taux de signatures féminines :

Nombre de Conjoints ayant signé leur acte de mariage			
	Hommes	**Femmes**	**Ensemble**
1686-1690	29 %	14 %	21 %
1786-1790	47 %	27 %	37 %
1871-1875	78 %	66 %	72 %

Les Signatures à la Ville et à la Campagne :

L'étude de MAGGIOLO a privilégié les campagnes et négligé les villes, mais les historiens ont depuis corrigé les résultats et confirmé le retard des campagnes sur les villes. Il ne faut pas en déduire que tous les urbains savent lire et écrire et que les ruraux sont analphabètes. Mais les villes possèdent des écoles depuis plus longtemps et possèdent une structure socio-professionnelle. De plus, il y a un fort absentéisme dans les écoles à la campgne durant les gros travaux agricoles et la scolarité des filles y a été plus tardive (guère avant le 18ème siècle).

Les signatures suivant les professions et les différences sociales :

Toutes les études des historiens montrent qu'il y a un lien entre richesse, éducation, milieu social, exercice d'une profession et maîtrise ou fréquence de la signature dans les actes.

La capacité à signer est étroitement liée à l'appartenance à un groupe socio-professionnel, par exemple 100 % des écclésiastiques, nobles, bourgeois, officiers de l'armée, négociants, marchands et meuniers savent lire et écrire.

Les Signatures de nos Ancêtres (suite)

Les signatures suivant les professions et les différences sociales :

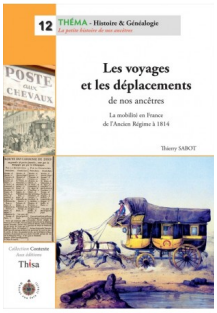
Métiers	18ème siècle	Statut	18ème siècle
Boulangers	71 %	**Épouses de boulangers**	66 %
Artisans	67 %	**Épouses d'Artisans**	51 %
Domestiques	51 %	**Épouses de domestiques**	33 %
Maçons	29 %	**Épouses de maçons**	18 %
Journaliers	20 %	**Épouses de journaliers**	12 %

Les signatures et l'appartenance religieuse :

L'appartenance religieuse est également un facteur à prendre en compte pour la mesure de l'aphabétisation et de la maitrise de la signature dans la France de l'Ancien Régime.

	Signatures sur les actes de mariages au 18ème siècle			
	Protestants		**Catholiques**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nobles	100 %	100 %	83 %	83 %
Bourgeois	95 %	76 %	85 %	65 %
Marchands	93 %	54 %	75 %	53 %
Artisans	71 %	22 %	29 %	7 %
Paysans	10 %	0 %	4 %	1 %

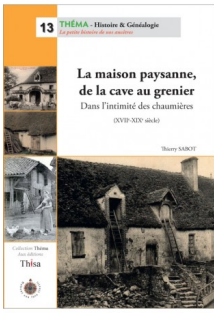
Les Sélections du Semestre



Les Voyages et les déplacements de nos ancêtres

Auteur: Thierry SABOT
Éditeur: Éd. Thisa
Collection: Théma – Histoire & Généalogie – n° 12

Ce fascicule est divisé en 3 parties:
- 1. les sources disponibles pour suivre nos ancêtres,
- 2. comment voyageaient-ils ?
- 3. les facteurs sociaux à prendre en compte pour étudier leurs déplacements



La Maison paysane de la cave au grenier

Auteur: Thierry SABOT
Éditeur: Éd. Thisa
Collection: Théma – Histoire & Généalogie – n° 13

La connaissance des familles de nos ancêtres passe par la découverte du cadre quotidien de leurs activités et en premier lieu par leur maison d'habitation et par ses dépendances.
Selon les époques, les régions, les professions, leurs conditions sociales et leurs organisations familiales, le type de maison varie considérablement. C'est à ces questions que ce fascicule va répondre de façon documentée.

La Généalogie BOUDAUD

Marie, Elisabeth MALLET

Marie, Elisabeth **MALLET** dite **Isabelle MALLET**

° 23 nov. 1890 à St Richer, Chadenac (17) † 11 déc. 1958 St Richer, Chadenac (17)

Parents : Philippe, **"Maximin" MALLET** (1859-1910) et **Eugénie RAIGNIER** (1870- ap. 1910)
Agriculteur Agricultrice

Union : 1er juin 1912 Chadenac (17) avec **Georges,** Victor, Jean **BOUDAUD** (1885-1944)

Enfants : **René**, Georges, Elie **BOUDAUD** ° 1914 St Richer-Chadenac (17) †1989 St Richer-Chadenac (17)
X Paulette GARNIER, 3 enfants

Fratrie :
- Marie, Elisabeth (1890-1958)
- Marie-Louise (1893-?)
- Moïse, Philbert (1900-1975)

Sources :
- *Naissance: AD17/ TD 1883-1892/ Vue 3 & AC Chadenac/ Copie Intégrale/ Acte n° 37*
- Recensement: Neulles 1911/ Vue 4/ chez Grimard-Neulles
- *Union: AD17/TD 1802-1932/Vue 105 & AC Chadenac/ Copie Intégrale/ Acte n° 4*
- *Famille: A.G.F.B.B.*
- *Décès: Mention Marginale sur Acte de Naissance*
- *Inhumation: A.G.F.B.B. - Nanu*

Aperçu de son l'arbre :

Gén 1	Isabelle MALLET (1890-1958) Chadenac, épouse de Georges BOUDAUD
Gén 2	Maximin MALLET (1859-1910) Chadenac X 1889 Neulles avec
Gén 2	Eugénie RAIGNIER (°1870 Marignac † ap 1910)
Gén 3	Jean MALLET (°1827 Fléac/Seugne † ?) X 1854 Clion avec
Gén 3	Marie ROUGÉ (°1833 Clion † 1900 Chadenac)
Gén 3	Joseph RAIGNIER (°1843 Rouffignac † ap 1911 Neulles) X 1865 Neulles avec
Gén 3	Victorine DROUILLARD (°1846 Neulles † ap 1911 Neulles)

Observation : lorsque l'on observe le tableau ci-dessous, on remarque que seules Isabelle MALLET et Suzanne ROY ont des origines charentaises, tous les autres beaux-frères et belles-soeurs ont des origines vendéennes, deux-sévriennes ou girondines.

	Fratrie BOUDAUD	Conjoints et conjointes
1	Marie BOUDAUD ° Fougeré (85)	Florentin BONNEAU ° Menomblet (85)
2	Victor BOUDAUD ° Fougeré (85)	Marie-Louise TRICOIRE ° Moutiers/Chantemerle (79)
3	**Pierre BOUDEAUD** ° Fougeré (85)	**Suzanne ROY ° Salles d'Angles (16)**
4	Louis BOUDAUD ° Fougeré (85)	M., C., Henriette PRIEUR ° Les Aubiers (79)
5	**Georges BOUDAUD** ° St Martin des Noyers (85)	**M., E., Isabelle MALLET ° Chadenac (17)**
6	Eugène BOUDAUD ° St Martin des Noyers (85)	Antoine TRICOIRE ° Moutiers/Chantemerle (79)
7	Georgette BOUDAUD ° St Martin des Noyers (85)	Émile POIZAC ° Courpignac (17) Parents (33)
8	Stanislas BOUDAUD ° La Chaize le Vicomte (85)	Célibataire, Mort pour la France
9	Marcelin BOUDAUD ° Pérignac (17)	Georgette ROUSSEAU ° St Xandre (17) Parents (85)

Vie Associative

Réunions

Réunion du Conseil d'Administration du 2 Juin 2018 au siège à PONS

Présents : Gigi, Éric, Valérie, Samuel-Guillaume

Absents : Yvette, Christian

Début de la réunion à 15h 00 Clôture de la séance à 16h 30.

Ordre du jour :

- point trésorerie
- point adhérents
- point gazettes
- pique-nique
- 10 ans de l'AGFBB
- sortie 2019

1) Point Trésorerie :

Caisse 95,29 € **Banque 243,20 €** **Livret 2 911,52 €**

Réunion du Conseil d'Administration du 23 Juin 2018 au siège à PONS

Présents : Yvette, Christian, Éric, Valérie, Samuel-Guillaume

Absents : Gigi

Début de la réunion à 14h 45 Clôture de la séance à 16h 45.

Ordre du jour :

- point trésorerie
- point adhérents
- point gazettes
- pique-nique
- 10 ans de l'AGFBB
- sortie 2019

1) Point Trésorerie :

Caisse 77,30 € **Banque 258,63 €** **Livret 2 911,52 €**

Réunion de préparation des 10 ans de l'AGFBB du samedi 22 septembre 2018 au siège à PONS

Présents : Gigi, Yvette, Christian, Éric, Valérie, Jocelyne et Pierre LUCAS, Maryse, Nathalie

Absents : Samuel-Guillaume

Début de la réunion à 14h 45 Clôture de la séance à 16h 45.

Ordre du jour :

- point réservations
- déroulement de la soirée
- besoins
- budget
- organisation

Opération Chocolats de Noël

Comme d'habitude, elle a été effectuée sur la deuxième quinzaine d'octobre 2018.

Nous avons eu 36 commandes pour 1 643,75 € de ventes,

Frais de port déduit l'AGFBB aura **un bénéfice de 395,94 € sur l'édition 2018.**

Sur les 36 commandes, 22 proviennent des adhérents (61 %) et 14 de non-adhérents (39 %).

La répartition du montant des commandes est de : adhérents 1 034,70 € (65 %) et non-adhérents 563,30 € (35 %).

Les commandes sont de 45,66 € en moyenne avec : adhérents (47,03 €) et non-adhérents (40,24 €).

Pour info, en 2017 l'opération chocolats de Noël c'était 1 600,55 € de ventes pour 385,14 € de bénéfices.

Sur le budget 2018 nous avions programmé 1 500 € de ventes pour 360 € de bénéfices.

C'est donc un bon cru et nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants.